

**Annexe I : Assermentation des intervenants au commissariat aux plaintes et à la qualité des services**

**ASSERMENTATION**

**Considérant** l'article 76.3 de la LSSSS qui stipule notamment qu'un commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, un commissaire local adjoint, une personne qui agit sous leur autorité, un médecin examinateur et un membre du comité de révision doivent, avant de commencer à exercer leurs fonctions conformément au présent titre, prêter serment.

**Considérant** le *Règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes des usagers de l'Institut*, adopté par le conseil d'administration de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval le 2 mai 2023.

**Considérant** la nomination par le conseil d'administration de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval le *(date de nomination)* à titre de :

- commissaire local aux plaintes et à la qualité des services
- membre du personnel de l'Institut qui agit sous l'autorité du commissaire
- membre du comité de révision

**Considérant** la désignation par le conseil d'administration de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval le *(date de désignation)* à titre de :

- Médecin examinateur

**Considérant** que le soussigné est :

- une personne agissant sous l'autorité du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services

**DÉCLARATION SOLENNELLE**

« Je déclare sous serment que je remplirai mes fonctions avec honnêteté, impartialité et justice. De plus, je déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, aucun renseignement confidentiel dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de mes fonctions. »

\_\_\_\_\_  
*(nom et prénom de la personne)*

\_\_\_\_\_  
*(fonction de la personne)*

« Affirmé solennellement devant moi à \_\_\_\_\_  
*(lieu)*

\_\_\_\_\_  
*ce (date) »*

\_\_\_\_\_  
*(nom et prénom de la personne)*

\_\_\_\_\_  
*Commissaire à l'assermentation (Numéro)*

Règlement no : 32

Règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes des usagers de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval